

AR Prefecture

N° 20240620-03

063-200070712-20240620-20240620_03-DE
Reçu le 05/07/2024
Publié le 05/07/2024

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 JUIN 2024 à 18 HEURES 30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 10 juin 2024

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 20 juin 2024 à 18 heures 30, 47 avenue du Général De Gaulle – 63300 THIERS.

Conseiller.e.s en exercice : 58

Conseiller.e.s présent.e.s : 42

Suppléants ayant voix
délibératives : 2

Conseiller.e.s représenté.e.s : 6

Total votants : 50

Conseiller.e.s présent.e.s : Jean-Eric GARRET, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Mohammed OULABBI, Isabelle ROCHE LACOMBE, Thomas BARNERIAS, Yves GACON, Ghislaine DUBIEN, Jany BROUSSE, Patrick SAUZEDDE, Marina DA COSTA, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, André DEBOST, Daniel BALISONI, Christophe DOS SANTOS, Frédéric CHONIER, Serge FAYET, Rachel BOURNIER, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Sophie DELAIGUE, David DEROSSIS, Isabelle FUREGON, Pierre CONTIE, Michel COMBRONDE, Monique DURAND PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Jean-Michel LAVEST à Catherine MAZELLIER
Daniel BERTHUCAT à Olivier CHAMBON
Frédérique BARADUC à Frédéric CHONIER
Catherine PAPUT à Pierre CONTIE
Didier STURMA à Isabelle FUREGON
Farida LAÏD à Francis ROUX

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : Maryse BARGE, Chantal CHASSANG, Michel COUPERIER, Michel GONIN, Ludovic DASSAUD, Caroline GUELON, Alexandra VIRLOGEUX, Georges LOPEZ, Serge THEALLIER, Philippe BARRAU.

Conseiller.e.s ayant voix délibératives : Guy PRADELLE, Marjolaine BECHON.

Secrétaire de séance : Pierre CONTIE

CESSION DE PARTS SPL GAIA

Rapporteur : Tony BERNARD, Président

AR Prefecture

063-200070712-20240620-20240620_03-DE
Reçu le 05/07/2024
Publié le 05/07/2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1531-1 et L.1524-1,

Vu le Code du commerce et notamment le livre II,

Vu les statuts de la Société Publique Locale (SPL) « Gaïa »,

Vu la délibération du Syndicat Mixte des Transports Urbains du Bassin Thiernois (SMTUT) intitulée SPL Gaïa : sollicitation d'adhésion du SMTUT et prise de parts sociales, laquelle :

- Intègre la SPL Gaïa comme nouvel actionnaire
- Acquière 28 parts sociales auprès de la Communauté de communes TDM pour un montant total de 2 800 euros,
- Autorise le Président à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires,
- Désigne les nouveaux représentants,

Vu le courrier en date du 17 juin 2024 par lequel le Président du SMTUT a sollicité la SPL Gaïa, pour :

- demander son intégration auprès de la SPL,
- informer la prise de 28 parts sociales auprès de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne au prix unitaire de 100 euros soit un montant total de 2 800 euros,
- informer de la désignation des représentants au sein de la SPL Gaïa,

Vu le courrier en date du 18 juin 2024 par lequel le Maire de Dorat a sollicité la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne, actionnaire de la société, pour céder une action détenue afin de permettre l'entrée au capital d'un nouvel actionnaire,

Considérant que la Société Publique Locale (SPL) Gaïa a été créée le 28 octobre 2021 pour une durée de 99 ans,

Considérant que la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne en est actionnaire à hauteur de 52 % et qu'elle détient 400 actions d'une valeur nominale de 100 euros, soit une participation au capital de la société à hauteur de 40 000 euros,

Considérant que la SPL Gaïa a pour missions de réaliser exclusivement pour le compte de ses collectivités actionnaires et sur le territoire géographique, les actions ou opérations d'aménagement ayant pour objet de favoriser et développer le développement durable, social et solidaire du territoire à travers le développement de l'insertion professionnelle solidaire et sociale par la création d'activité économique sur le territoire de ses actionnaires ; la création d'emplois supplémentaires, le développement et l'insertion professionnelle de nouveaux travailleurs, notamment pour les personnes privées durablement d'emploi, afin de lutter contre le chômage, par l'acquisition, la vente et la location de biens mobiliers ou immobiliers,

Considérant que le Syndicat Mixte des Transports Urbains du bassin Thiernois (SMTUT), autorité organisatrice de la mobilité, est porteur de projets de développement économiques et solidaires importants (déplacements périurbains sur le territoire) et souhaite faire intervenir la SPL Gaïa et par conséquent en devenir actionnaire,

Considérant que la Commune de Dorat souhaite également devenir actionnaire pour développer ses projets économiques et solidaires sur son territoire,

Considérant que leur intégration au capital de la SPL Gaïa se ferait par cessions d'actions au prix nominal par la Communauté de communes,

Considérant que l'intégration du SMTUT nécessite de lui créer un siège d'administrateur,

Considérant que ces cessions ont été soumises à l'agrément du conseil d'administrateur de la SPL du 07 juin 2024,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à la majorité :

- **Agrée** comme nouveaux actionnaires de la SPL Gaïa, le SMTUT et la Commune de Dorat par rachat d'actions vendues par la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne,

AR Prefecture

063-200070712-20240620-20240620_03-DE
Reçu le 05/07/2024
Publié le 05/07/2024

- **Autorise** la cession de 28 actions détenues par la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne dans le capital de la SPL Gaïa au SMTUT, au prix unitaire de 100 euros par action et la cession de 1 action à la Commune de Dorat, au prix unitaire de 100 euros,
- **Autorise** le Président à signer les actes à intervenir, notamment les formulaires de mouvement de titres correspondant.

TOTAL VOTANTS : 47	Conseillers présents : 41	Représentés : 6	Non-participations : 3 T. BERNARD, S. RODIER et O. CHAMBON
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 47	Pour : 46	Contre : 1 J-M LAVEST	Abstentions :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Secrétaire de séance



Pierre CONTIE

Le Président,



Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

